

DÉPARTEMENT D V A R

COMMUNE DE B E L G E N T I E R

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET: REVISION du PLU

Pour déposer une observation :  
Indiquer la date, vos noms et adresses  
numérotez votre observation sous chaque page  
Ecrire votre observation et la signer  
Ne rien agripper dans le registre ; si vous  
voulez joindre des pièces justificatives, le  
mentionner à la fin de votre obs. et les glisser  
dans la couverture du registre.

Le Commissaire enquêteur

*Albany*

A. d'ESCRIVAN

Modèle 5421.30



87500 Saint-Yrieix

DÉPARTEMENT

VAR

COMMUNE

BELGENTIER

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le présent registre, contenant 16 pages, a été coté et paraphé  
par nous, M d'ESCRIVAN ARNAUD CRE Enquêteur

commencé le 19 Juin 2017  
pour une durée de 33 jours

A Belgentier, le 19 Juin 2017

Signature

Modèle 5421.30



87500 Saint-Yrieix

AE



Le 19 Juin 2017.

① Propriétaire des parcelles n° 44, 613 quartier Des Bruns dans la famille de M<sup>me</sup> Laine Robert depuis plus de 100 ans prévu en étalement APR au projet de PLU demande que ces parcelles soit reclassé en zone constructible

M<sup>me</sup> Laine Marie Jeanne  
66 No Jean Moulin  
83.210 Solfès Toulon

Laine

② M<sup>me</sup> Lehoux Hélène, propriétaire des parcelles N° 461, N° 462, N° 460, N° 453, N° 452, N° 455, N° 456, N° 457, N° 458, N° 459, N° 441, N° 437, quartier Le Fouy, Section C., prévu en classement APR et NPR demande le classement en zone A. Un examen sera déposé pour être annexé à cette demande. (L5)

*[Signature]*

Le 29 Juin 2017

③ Monsieur et Madame BAILLO Josiane, propriétaire des parcelles 517/518 Le Eschevoux classés actuellement en zone UCB depuis 2006, desservis en eau, électricité, assainissement en bordure du terrain, demandons pourquoi nous passerions en zone N, inconstructible avec le nouveau PLU (d'autres terrains auraient droit de construire à 25 voire 35 ms du projet de dérivation, nous, on nous exigeait 45 ms.

Courrier remis ce jour au Commissaire-enquêteur. (L2)

*[Signature]*

④ Le 29/6/17

Paul ARMAND à Indivision ARMAND  
18 Avenue Louis Armand 83210 Belgentier  
concerne les parcelles 406 et 475  
nous contestons le principe d'une voie coupant  
notre propriété en 2 et également l'absence dans  
le PLU de notre canal d'irrigation. nous  
démontre ce jour 2 courriers de réclamation,  
1 PLU de constat d'huissier et quelques  
photos. (L3)

M. ARMAND

*[Signature]*

⑤ M. Chamvet Alain remet un courrier pour  
demande de rectification du tracé entre zone  
UBb et N qui place une petite partie de sa  
parcelle A 730 en N alors qu'elle était intégrale-  
ment classée UBc dans le PLU précédent (2006)

*[Signature]*

⑥ de 6/07/2017 - M<sup>me</sup> BRUNA Didier

J'ai constaté sur le projet de PLU qu'une partie de la parcelle  
section A n° 480 a été classée en zone naturelle, je  
sais que cette partie doit être en zone urbaine

*[Signature]*

12/07/2017. M<sup>me</sup> REY Jacques

⑦ Je vous demande que mes parcelles en zone Agricole  
soient classées en zone Agricole. Ci-joint le  
courrier avec des plus amples explications sur les  
motivations de ma demande.

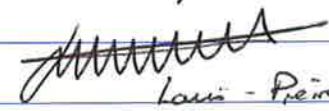
*[Signature]*



12/07/2017


⑧ M<sup>r</sup> PORTE Louis Pierre

Concernant les parcelles D64 et D65,  
nous demandons la modification en zone UB, comme actuellement,  
et comme déjà demandé dans nos deux courriers à la Mairie.  
Un courrier complémentaire sera adressé à Monsieur le Commissaire  
Enquêteur dès les prochains jours.



Louis-Pierre PORTE, représentant l'association PORTE.

⑨ M<sup>r</sup> BEAUVERRIER YVES

Demande que la parcelle C 1551 soit passée  
urbanisable. 

⑩ M<sup>me</sup> Michèle PERRON

Remarques relatives à mes propriétés foncières  
- la Mascartelle A 534 chemin des Turcos  
Ma famille est très satisfaite du zonage et des  
restrictions mises en place sur cette parcelle qui me  
me permettent de voir aboutir mon projet très ancien  
de deux maisons. J'en remercie la municipalité  
car ce terrain est une propriété de famille dont j'aurais  
souhaité pas me séparer.

Remarques : former la zone UB au Nord.

cartons à repérer sur le plan de zonage \*

- de Saint Esprit chemin de Ferranté C 336-333-334-335-329  
Ennem dans le zonage de la zone basse hydrogéologique  
du PPR1 anticipé: au milieu de mes parcelles elle  
s'étend sur la première rangée haute au  
dessus de la voie ce qui n'est pas logique car  
d'eau ne manquera jamais au dessus du chemin.

au-delà d'au moins 5m de la zone inondable.  
La zone basse doit s'arrêter au chemin de  
Ferranté. J'ai fait passer une remarque aux  
services de la défense incendie qui gèrent le PPR1  
- la zone UBb a été révisée au profit de la zone  
Npr ce qui me permet de gérer la partie basse  
du terrain et une éventuelle extension de mon  
petit atelier cadastre.  
Je demande à ce que la zone UBb revienne en  
limite de l'EBC en partie ouest afin de  
former la première rangée en zone UBb qui  
a une très faible emprise.

Cette demande concerne surtout la parcelle 329 qui présente une  
- terrain Pategoux parcelles 200 201 204 <sup>belle vue sur la</sup>  
Ennem de repère de la ligne HT qui passe <sup>bonne</sup>  
en réalité sur la 203-202 et non sur  
mes parcelles (ou une adrienne) - Merci au  
bureau d'étude de faire la demande.

Fait à Belgentier le 12-7-2017



21 Juillet 2017.

⑪ M<sup>r</sup> FABRILLI Alain, RÔMÉGOUX section  
B653.

souhaite que la section B653 redevienne  
constructible sachant que le terrain bénéficie  
de l'arrivée eau, électricité + route goudronnée  
ASphalte, de plus le terrain étant acheté constructible  
nous payons toujours la taxe foncière constructible.  
le terrain étant cédé par des Habitants.

Fait à Belgentier 21 07 2017  




21 juillet 2017 (suite)

12 M<sup>r</sup> Rubenach Jean M<sup>me</sup> Rubenach Anne-Marie  
 - Parcelle n° 610 à Roumégoux  
 - On souhaiterait que cette parcelle, constructible en 1975 lors de notre achat, classée en 1979 zone N redéviennne constructible. 3 voisins immédiats ont pu construire des maisons à l'époque où les permis nous ont été refusés quatre fois. Dans notre quartier habitent 14 personnes. y'habite la cabane de chantier transformée en maisonnette qui a besoin d'être réhabilitée.

Fait à Belgentier, le 21 juillet 2017




13 M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> HEIRIES Roger  
 - je vous demande que mes parcelles  
 C 1717  
 C 1718

passent de zone APR en zone A

Fait à Belgentier le 21 juillet 2017



14 M. et M<sup>me</sup> REVEST CLÉMENT  
 - ~~On~~ trouvons étonnant qu'une parcelle achetée il ya 1 an à 0,20% d'emprise au sol, passe à 0,10%.

